

# CLASSER SES VŒUX EN ATTENTE PARCOURSUP 2024

---

## À PARTIR DE QUAND DOIS-JE CLASSER MES VŒUX EN ATTENTE DE LA PHASE PRINCIPALE ?

**Entre le 1er et le 3 juillet 2024**, vous devez obligatoirement classer, par ordre de préférence, vos vœux en attente de la phase principale si vous souhaitez les conserver.

Objectif : accélérer les derniers jours de la phase d'admission principale qui se termine le 11 juillet 2024.

Seuls les vœux en attente de la phase principale doivent être classés. Les vœux de la phase complémentaire et les vœux pour des formations en apprentissage ne sont donc pas concernés.

**Rappel important : si vous ne classez pas vos vœux en attente, ils seront définitivement supprimés.**

## QUI EST CONCERNÉ PAR LE CLASSEMENT DES VŒUX EN ATTENTE DE LA PHASE PRINCIPALE ?

Vous êtes concerné si :

- Vous n'avez **que des vœux en attente en phase principale**,
- Vous avez déjà accepté une proposition d'admission et **vous souhaitez quand même conserver des vœux en attente** de la phase principale.

*À noter : la proposition d'admission que vous avez acceptée vous est acquise, elle est maintenue automatiquement.*

## COMMENT CONCRÈTEMENT CLASSER SES VŒUX EN ATTENTE ?

Le principe est simple : entre le 1er et le 3 juillet 2024 inclus (23h59 heure de Paris), connectez-vous à votre dossier / **rubrique « Classer mes vœux »**.

Classez les vœux que vous souhaitez conserver en commençant par celui que vous préférez (vœu n° 1), puis continuez ainsi de suite.

Si vous n'avez qu'un seul vœu en attente et que vous souhaitez le garder, **classez-le en 1 dans votre liste**. Les vœux en attente que vous décidez de ne pas classer **seront supprimés le 4 juillet 2024**.

*Conseils : pas besoin de faire de stratégie, classez les formations selon ce que vous voulez vraiment ! Concrètement, il ne faut pas élaborer le classement de vos vœux en fonction de votre position dans la liste d'attente mais en vous posant la question suivante : « Si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation pour faire mes études supérieures ? ». Les formations n'ont pas connaissance de votre classement*

## À PARTIR DE QUAND MON CLASSEMENT EST PRIS EN COMPTE ?

Votre classement est pris en compte **dès le 4 juillet 2024 matin**. Il servira pour la fin de la phase principale.

Si vous recevez une proposition d'admission pour un vœu que vous avez classé, vous pouvez accepter ou refuser la proposition : **tous vos vœux moins bien classés sont supprimés (même si vous refusez la proposition)**.

Par exemple, si vous recevez une réponse positive pour votre 1<sup>er</sup> vœu, vos vœux en position 2, 3, 4 (etc.) seront supprimés. Si vous acceptez cette proposition, elle remplacera le vœu que vous aviez accepté provisoirement.

## FAUT-IL CLASSER PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE LES VŒUX FORMULÉS EN PHASE COMPLÉMENTAIRE OU POUR DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE ?

**Non, seuls les vœux « en attente » de la phase principale sont concernés.** Les vœux formulés en phase complémentaire ou pour des formations en apprentissage ne sont pas concernés.

Vous pouvez d'ailleurs toujours formuler des vœux pour la phase complémentaire ou pour des formations en apprentissage, même si vous avez classé des vœux en phase principale.